

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires est présidée par M. Thierry Genoud, président du Conseil d'administration. Mme Stéphanie Ponthus en assume le secrétariat.

M. Thierry Genoud souhaite la bienvenue aux actionnaires et déclare ouverte l'Assemblée générale ordinaire.

Ordre du jour :

1. Accueil et enregistrement des présences
2. Désignation des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 1^{er} décembre 2021
4. Rapport du Conseil d'administration
5. Comptes et bilan de l'exercice 2021-2022
6. Rapport de l'organe de révision
7. Acceptation des comptes de l'exercice 2021-2022
8. Décharge au Conseil d'administration
9. Remise d'actions
10. Propositions individuelles et divers

L'ordre du jour est accepté sans ajout, ni modification et sera suivi tel que proposé.

1. Accueil et enregistrement des présences

M. Thierry Genoud excuse l'absence de deux communes, ainsi que celle de douze actionnaires privés.

La feuille des présences permet de constater que 14 actionnaires sont présents ou représentés, porteurs de 13'110 actions. L'assemblée peut donc être tenue et délibérer valablement.

2. Désignation des scrutateurs

Aucun scrutateur n'est désigné. Mme Stéphanie Ponthus, secrétaire, assurera la fonction de scrutatrice.

3. Procès-verbal de la séance de l'Assemblée générale ordinaire du 1^{er} décembre 2021

Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 1^{er} décembre 2021 est accepté à l'unanimité, moins une abstention. M. Thierry Genoud remercie son auteur, M. Patrick Freudiger.

4. Rapport du Conseil d'administration

M. Thierry Genoud informe que M. Bruno Dard remplace Mme Chantal Landeiro, démissionnaire, depuis le 1^{er} juillet 2022. Il représente Région de Nyon, qui dispose d'un siège de droit non soumis à élection.

Les faits marquants de l'exercice 2021-2022 sont notifiés dans le rapport de gestion du Conseil d'administration, disponible sur le site internet de Télé-Dôle SA.

M. Thierry Genoud fournit, entre autres, des explications complémentaires sur le bâtiment d'accueil des Dappes et apporte des détails relatifs au programme de maintenance lourde et aux domaines de Saint-Cergue et de Jura sur Léman.

5. Comptes et bilan de l'exercice 2021-2022

Les comptes de l'exercice 2021-2022 font partie intégrante du rapport de gestion du Conseil d'administration, à disposition sur le site internet de Télé-Dôle SA.

M. Patrick Freudiger relève que des différences apparaissent entre les comptes présentés dans le rapport de gestion et ceux figurant dans le rapport de l'organe de révision. Il explique que ces différences sont notamment liées aux différences de taux de change entre Télé-Dôle SA et sa filiale Télé-Dôle France.

Les comptes et bilan de l'exercice 2021-2022 n'appellent ni remarques, ni questions de la part de l'assemblée.

6. Rapport de l'organe de révision

Les actionnaires prennent connaissance du rapport de l'organe de révision, projeté sur écran.

Celui-ci n'appelle aucune remarque de la part de l'assemblée.

7. Acceptation des comptes de l'exercice 2021-2022

8. Décharge au Conseil d'administration

M. Thierry Genoud se propose de faire voter concomitamment l'acceptation des comptes de l'exercice 2021-2022 et la décharge au Conseil d'administration.

Les comptes de l'exercice 2021-2022 sont acceptés à l'unanimité.

Les actionnaires acceptent à l'unanimité de donner décharge au Conseil d'administration.

9. Remise d'actions

M. Thierry Genoud informe les actionnaires que la commune de Commugny souhaite remettre ses quatre cent trois actions (403), avec le cautionnement du prêt LDER lié, à Région de Nyon.

Mme Marianne Bardel souhaite remettre son unique action (1) à l'Ecole Suisse de Ski (ESS) de la Dôle.

La société Tecnat souhaite remettre ses cinq actions (5) à l'Ecole Suisse de Ski (ESS) de la Dôle.

En vertu de l'article 10 des statuts de Télé-Dôle SA, les autres actionnaires ont un droit d'acquisition prioritaire. Ils disposent d'un délai d'un mois pour exercer leur droit d'acquisition.

10. Propositions individuelles et divers

M. Pierre-André Scheidegger demande si des démarches ont été entreprises pour que Saint-Cergue puisse intégrer le Magic Pass. M. Thierry Genoud répond que la Sogestar est en discussion pour l'intégration du massif de la Dôle. Concernant le domaine de Saint-Cergue, M. Thierry Genoud éclaire

qu'un investissement important doit être consenti en matière de mains-libres. M. Patrick Freudiger complète en indiquant qu'une séance s'est tenue à l'automne et que le candidat à l'accession au Magic Pass doit présenter le chiffre d'affaires qu'il a généré au cours des deux dernières années. Après la fermeture du domaine lors de la saison 2020-2021, les conditions sont maintenant propices à une adhésion de Jura sur Léman, qui, automatiquement, entraînerait l'intégration du domaine de Saint-Cergue. M. Patrick Freudiger confirme cependant qu'un investissement de l'ordre de CHF 80'000.- à CHF 100'000.- doit être investi dans la fibre optique pour que le domaine de Saint-Cergue puisse disposer d'un système mains-libres. M. Pierre-André Scheidegger exprime sa surprise, car des stations de petite envergure ont été en mesure d'intégrer le Magic Pass. M. Patrick Freudiger soutient que le système mains-libres est une condition sine qua non à l'accès au Magic Pass.

M. Stéphane Natalini requière des informations relatives au financement du bâtiment d'accueil des Dappes. T. Genoud dresse la liste des difficultés qui ont été rencontrées dans la construction de ce bâtiment et indique qu'il manque un montant de CHF 300'000.- à CHF 400'000.- pour finaliser le financement du bâtiment. Une solution est actuellement explorée avec Région de Nyon et une séance se tiendra d'ici à la fin de l'année 2022 avec les partenaires français pour en étudier la faisabilité.

M. Stéphane Natalini remercie Région de Nyon pour le précieux soutien qu'elle apporte.

M. Stéphane Natalini demande enfin si des démarches ont été entreprises pour rechercher un nouveau directeur qui succédera à M. Patrick Freudiger. M. Thierry Genoud indique que la priorité première réside en la finalisation du bâtiment des Dappes. Interviendra ensuite la mise en œuvre de la maintenance lourde. Entre ces deux importantes étapes, le Conseil d'administration s'attachera au recrutement d'un nouveau directeur.

La parole n'étant plus demandée, M. Thierry Genoud remercie les personnes présentes et les invite à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 20h35.

Thierry Genoud
Président

Stéphanie Ponthus
Secrétaire